

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022, A 20 H 30,
SALLE D'HONNEUR

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2022

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18 (dont 3 pouvoirs)

ADMINISTRATION GENERALE

- Délibération N° 61-22 : Convention de partenariat pour une étude de réhabilitations de parcelles dégradées du Centre Ville du Dorat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Délibération N° 62-22 : Habitat inclusif : choix définitif des bâtiments concernés (**adoptée à la majorité**) ;
- Transfert de propriété du Collège Pierre Robert au Département (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Avant projet vestiaires du stade – Plan de financement – demande de subventions (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Déplacement d'une partie d'un chemin rural au lieu-dit « Etang de l'Age » (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Plainte pénale pour escroquerie – Co-visibilité du Parc Eolien avec la Collégiale du Dorat – Recours auprès du Procureur (**adoptée à la majorité**) ;
- Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des Actes pris par les Collectivités Territoriales – Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal (**adoptée à l'unanimité**).

COMPTABILITE

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Carrière équestre – reprise des épaisseurs de sable et fourniture de sable – Demande de subvention au titre du Fonds EPERON (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Grosses réparations sur voies communales – programme 2023 – Demande de subvention au titre des CTD 2023 (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Convention entre le Département et la Commune du Dorat – Aménagement de sécurité – récupération de la TVA (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Subvention aux Associations 2022 – Etat complémentaire – Association USD Le Dorat dans le cadre de la Campagne Octobre Rose contre le cancer du sein (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Budget général : décision modificative n°2 (**adoptée à l'unanimité**) ;
- Budget assainissement : décision modificative n°2 (**adoptée à l'unanimité**).

INFORMATION

- Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU, diagnostic et orientations opérationnelles (**sans délibération**)
- Aménagement avenue Louis Ricoux : travaux et délais (**sans délibération**)

- Compte rendu des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (**pris acte à l'unanimité**).

Le Maire,

Bruno SCHIRA

